AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 26-3-63 20

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 NF

Supplément n° 2 au Bulletin n° 30 de MARS 1963 — 21 Mars 1963

ARBRES FRUITIERS

ANTHONOME DU POMMIER : Les pontes de cet insecte sont à craindre sur les arbres ayant atteint le stade bouton blanc.

En conséquence, traiter les arbres à ce stade de végétation.

OIDIUM du POMMIER : Dans les vergers où cette maladie est installée, un traitement est particulièrement recommandé dès le gonflement des bourgeons.

TAVELURE DU POIRIER : Dans les vergers mal entretenus, les contaminations par conidies sur chancres des rameaux sont à craindre. Un traitement est conseillé au stade C3 de la végétation (apparition du sommet des boutons floraux).

CLOQUE DU PECHER & DU PRUNIER, MONILIA & CORYNEUM DES ARBRES A NOYAUX : Un traitement est conseillé au départ de la végétation, dans les vergers où ces maladies se sont manifestées précédemment.

TEIGNE DES CERISIERS : (Région de FOUGEROLLES - Haute-Saône) : Dans les vergers habituellement attaqués par ce ravageur, le traitement de pré-débourrement (stade B ou bourgeon gonflé), aux colorants organiques nitrés est encore recommandé et doit être effectué d'urgence. Toutefois, il sera possible de le repousser jusqu'au stade C en utilisant les oléoparathions à la dose de 30 grammes de matière active par hectolitre (soit 1 litre d'une spécialité commerciale à 3 % de matière active).

Pour le choix des produits à utiliser contre ces ~~paradites~~, se reporter à la liste des produits pesticides conseillés en 1963.

.../...

p7

COLZAS

GROS CHARANCONS DE LA TIGE DU COLZA : Ces insectes, depuis quelques jours, ont été observés en quantités importantes dans les cultures de colza de la Côte d'Or et de la Haute-Saône (région de GRAY).

Un traitement est donc conseillé le plus tôt possible avec l'un des produits indiqués dans la liste adressée aux abonnés.

Nous insistons sur l'importance de ce traitement dans les secteurs habituellement contaminés par le charançon des tiges et sur les colzas ayant suffisamment résisté aux gelées hivernales mais dont la faible végétation risque de souffrir considérablement des attaques du parasite, surtout dangereux au début de la montaison.

Si les terrains ne permettent pas le passage d'appareils lourds, un poudrage des bordures des cultures, sur une cinquantaine de mètres de profondeur, est conseillé.

DEGATS DU GEL : Les colzas ayant convenablement résisté au froid (c'est-à-dire ceux dont les bourgeons terminaux et les racines ne sont pas détruits) devront recevoir à bref délai une forte fumure azotée - de 15 à 20 % plus importante que la fumure habituelle - soit à l'hectare : 120 Kgs d'azote en sol riche et jusqu'à 150 - 170 Kgs en sols moyens ou calcaires.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

Le Directeur de la Station :
H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.